

## LA FEDERATION EN BASSE NORMANDIE

FASE (Anpag)

[anpag@anpag.org](mailto:anpag@anpag.org)

# ADHESIONS, COTISATIONS ET DONNS

### Rappel de la législation:

Seules les personnes physiques peuvent participer au financement des partis politiques, pour éviter que ceux-ci soient alimentés par des entreprises, associations bidon, sectes, etc... Dans ces conditions, l'Anpag qui perçoit les cotisations et dons pour la Fédération en Basse Normandie ne peut pas reverser une part de ses cotisations à la FASE nationale pour lui permettre d'exister et de se développer. Pour nous conformer à la législation, la cotisation doit être réglée avec 2 chèques, l'un à l'ordre de l'ANPAG pour la Fase locale et l'autre à l'ordre de AF-FASE pour la Fase nationale.

Les cotisations, comme les dons, donnent droit à un abattement fiscal des 2/3 de la somme versée.

### COTISATIONS :

- 1- pour les non imposables sur le revenu : 2 chèques de 10€
- 2- pour les imposables sur le revenu :
  - au-dessous d'un revenu mensuel de 1500€ : 2 chèques de 50€ (soit, compte-tenu de la réduction d'impôt, 2,78€ par mois),
  - de 1500 à 2500€ de revenu mensuel : 2 chèques de 100€ (soit, compte-tenu de la réduction d'impôt, 5,55€ par mois),
  - au-dessus de 2500€ de revenu mensuel : 2 chèques de 150€ (soit, compte-tenu de la réduction d'impôt, 8,33€ par mois).

Remarques : dans tous les cas, il est possible d'aller au-delà de ces cotisations proposées ! Et la cotisation peut être payée en plusieurs fois.

### DONS :

De préférence, faire 2 chèques de la même somme, un à l'ordre de l'ANPAG, l'autre à l'ordre de AF-FASE.

### Adresse postale (à bien respecter)

ANPAG/FASE

BP 6269

14067CAEN Cedex 4